

Le dialogue social sur la formation et l'orientation tout au long de la vie dans la Branche

LE PARITARISME

→ Valeur essentielle

Le paritarisme est l'une des valeurs fondamentales du FAFIEC. Il assure une représentation équitable des intérêts des employeurs et des salariés dans le processus de décision.



→ 7 organisations patronales et syndicales

définissent ainsi la politique de formation et gèrent le FAFIEC :

Syntec - Fédération des syndicats des sociétés d'études et de conseils,

CICF - Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France,

SIGSTI-CFTC

FIECI CFE CGC

Fédération F3C/CFDT

CGT

FEC FO

OPIIEC

Observatoire des métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Etudes et du Conseil

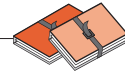
→ Composition

Un comité paritaire de 10 membres :
5 représentants des fédérations patronales
+
5 représentants des organisations de salariés

→ Objectif

Mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications.

Fournit les études sur demande de la CPNE



Remonte les observations du terrain

Donne les orientations

CPNE

→ Composition

Les représentants des organisations d'employeurs et des organisations syndicales de salariés de la Branche.

→ Objectif

La CPNE a pour objectif de :

- Définir les orientations politiques de formation
- Elaborer une vision triennale avec réactualisation annuelle
- Proposer des axes d'études à l'OPIIEC
- Analyser en retour la mise en œuvre des décisions politiques de formation par le FAFIEC

3 MISSIONS OPÉRATIONNELLES

- Examiner les dossiers de formation refusés par le FAFIEC afin de déterminer si un recours est possible,
- Suivre l'engagement financier de formation, notamment en veillant au respect des budgets alloués aux entreprises,
- Proposer au Conseil d'administration des évolutions telles que l'élargissement de certains critères, de nouveaux axes de formations et répondre aux problèmes d'ordre opérationnel.

COMMISSION FORMATION

4 GRANDES MISSIONS

- Veiller à la bonne application des dispositifs de professionnalisation définis par la Branche,
- Traiter les recours présentés par les entreprises sur des questions de prise en charge,
- Analyser la situation mensuelle d'engagement des enveloppes budgétaires,
- Faire progresser les modalités de mise en œuvre de la professionnalisation.

COMMISSION PROFESSIONNALISATION

Conseil d'administration du FAFIEC

10 membres du collège employeur + 10 membres du collège salarié

→ Composition

20 membres
La Présidence du Conseil d'administration du FAFIEC est assurée alternativement par un représentant du collège employeur et du collège salarié, pour une durée de deux ans.

→ Objectif

Le Conseil d'administration établit les règles d'accès et de prise en charge de la formation par le FAFIEC dans le cadre de la politique de formation de la Branche définie par la CPNE.